

**AVIS A
NOS LECTEURS**

La semaine prochaine
le journal LE TRAVAIL
ne sera pas publié. No-
tre prochaine édition
sera datée du 14 janvier.

La DIRECTION.



VOL. XXX — No 50

Montréal, 31 décembre 1954

A LIRE

dans ce numéro :

Des employeurs vio-
lent impunément la
loi P. 2

Les salaires sont-ils
trop élevés? P. 5

Page féminine ... P. 6

News Digest P. 8

UNE MARINE MARCHANDE EST NÉCESSAIRE

NOS DÉPUTÉS PENSERONT-ILS AUX CHÔMEURS

Les dernières statistiques concernant l'emploi au Canada ne sont guère encourageantes et laissent présager une dure période pour des centaines de milliers de familles canadiennes.

Bien que les chiffres montrent une augmentation du nombre de personnes occupant un emploi rémunérateur le 20 novembre 1954, soit 7,000 de plus qu'à la même date l'an dernier, le nombre des personnes sans emploi a augmenté du fait que l'effectif ouvrier enrégistré à la date du 20 novembre 1954 une augmentation de 70,000 sur l'an dernier.

Par ailleurs les mêmes statistiques indiquent que le nombre des personnes sans emploi et en quête de travail se chiffrait à 214,000 le 20 novembre 1954 comparativement à 151,000 un an plus tôt. Par ailleurs les demandes d'emploi inscrites aux bureaux du Service National de Placement montrent un total de 298,000 demandes d'emploi inscrites le 20 novembre 1954, soit une augmentation de 12 p. 100 comparativement à la même date en 1953.

Malgré l'activité inaccoutumée du secteur de la construction qui emploie plus de travailleurs que l'an dernier, le nombre des sans-travail augmente à travers le pays; d'autre part, fait aussi significatif le nombre des travailleurs conservant une semaine de travail d'au moins 35 heures diminue tandis que celui de ceux qui doivent travailler 30 heures, 25 heures et moins ne cesse d'augmenter, ce qui prive un plus grand nombre de familles de revenus nécessaires pour vivre.

La situation nous paraît donc assez grave pour que les premiers travaux de la session qui va s'ouvrir au début de janvier 1955 à Ottawa soient consacrés au problème que cause le chômage aux familles actuellement sans revenu ou avec un revenu amoindri pour une semaine de travail réduite sans compensation de salaire.

A notre avis, les législateurs devraient tout d'abord adopter des mesures urgentes pour venir en aide à toutes les familles éprouvées par le chômage par les trois moyens suivants :

Tout d'abord augmenter les prestations hebdomadaires que retirent les chômeurs de façon à ce que ces derniers et leurs épouses ne soient pas plongés dans la plus grande misère. Cette mesure devrait se compléter par l'augmentation de la période de prestation et se prolonger jusqu'à ce qu'un emploi soit accessible à celui qui peut travailler.

Une autre mesure souhaitable, c'est l'augmentation des allocations familiales actuelles. Il est bon de se rappeler que les allocations familiales ont été adoptées au début de la guerre alors que le coût de la vie était figé par suite du contrôle des prix; par la suite, les prix ont doublé et même davantage, sans que l'on ne songe à augmenter le taux des allocations familiales. Il serait bon aujourd'hui que l'on comble cette différence entre l'augmentation du coût de la vie et le taux proportionnel qu'aurait du conserver les allocations familiales. Cela signifie que l'on devrait doubler le taux des allocations familiales.

Enfin le gouvernement devrait prendre des mesures énergiques pour augmenter les offres d'emploi en accordant des crédits à ceux qui veulent construire des industries pour l'usage de nos richesses, en libérant les sommes nécessaires à la construction domiciliaire à bon marché et en favorisant la consommation par tous les moyens, soit par l'augmentation des allocations et des pensions, soit par une diminution générale des taxes de vente et d'accise qui frappent directement les consommateurs et plus durement encore, les petits salariés.

Alors que l'étoile de la paix est plus brillante que jamais, il est temps de commencer la réalisation des promesses faites au cours de la guerre en vue d'une plus grande prospérité et sécurité à tous.

Fernand BOURRET

POUR STIMULER NOTRE COMMERCE ET CONSERVER UN HAUT NIVEAU D'EMPLOI DANS NOS CHANTIERS MARITI- MES — UNE GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE A LAUZON POUR PROTESTER CONTRE LE CHOMAGE DANS LES CHAN- TIERS MARITIMES

“Ceux qui sont responsables de l'économie du pays sont capables et doivent prendre les moyens de résoudre les problèmes ouvriers. C'est la classe ouvrière qui est la première à se ressentir de la plaie hideuse du chômage et nos gouvernements doivent écouter ses revendications et trouver des solutions aux problèmes qu'elle pose.” C'est en ces termes que s'exprimait, mardi dernier, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, lors d'une grande assemblée publique tenue dans le sous-bassement de l'église de Lauzon pour protester contre le chômage qui sévit à l'état aigu à Lauzon, par suite du ralentissement

de la construction et de la réparation des navires dans nos chantiers maritimes.

Le but de cette assemblée, c'était de porter à la connaissance des autorités civiles, dont les députés fédéraux et les conseillers municipaux de la région, le problème du chômage qui touche actuellement plus de 1,800 travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon. Agissaient comme présidents conjoints de cette assemblée MM. L.-Ph. Ouellet, président du Syndicat des travailleurs de Davie Shipbuilding de Lévis et François Simoneau, président du Syndicat des travailleurs de Geo. T. Davie & Sons.

Le maître de cérémonie était M. J.-P. Marcotte, agent d'affaires des deux syndicats des chantiers maritimes. Parmi les invités d'honneur, on remarquait MM. les maires suivants : Dr Ls.-Philippe Guay de

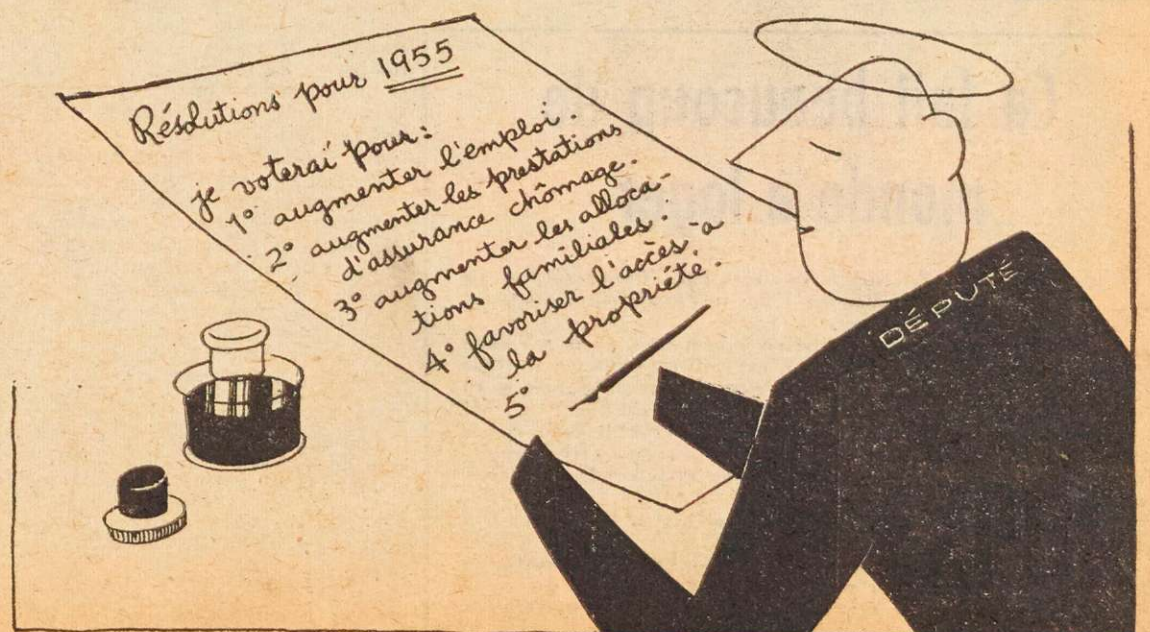
Lauzon; et Georges Samson de St-Romuald. On remarquait aussi la présence de M. Maurice Bourget, député fédéral de Lévis et adjoint parlementaire et de Me René Bélanger, député provincial de Lévis; MM. les échevins Samson, Parent, Cantin et Roy de Lauzon et MM. les échevins Lemieux, Lambert et Eugène L'Hébreux de Lévis, avaient aussi pris place sur l'estrade.

La responsabilité du chômage

Après avoir analysé la situation des travailleurs des chantiers maritimes, les principaux orateurs, dont M. Jean Marchand et Raymond Parent, organisateur de la C.T.C.C. ont déclaré que le gouvernement fédéral a entre les mains tous les moyens pour mettre fin à cet état de chose alarmant. Ils ont suggéré la création d'une marine marchande océanique qui permet-

(Suite à la page 6)

Les députés prennent leurs résolutions



Mais, comme leurs promesses, ils les oublient facilement

La Loi des Accidents du Travail

NOUS TIRONS ENCORE DE L'ARRIÈRE

Il y a des années que les ouvriers de la province de Québec sont protégés d'une certaine façon contre les accidents du travail. Il y a presque aussi longtemps que la CTCC, au nom des quelque 100,000 travailleurs qu'elle représente, demande des amendements à cette Loi des Accidents du Travail de façon à la rendre conforme aux exigences actuelles, surtout de façon à permettre aux accidentés du travail et à leur famille de jouir d'une meilleure protection en cas d'accident.

Cette année, le gouvernement s'est décidé. Tout d'abord la grande mise en scène: le Comité des Relations Industrielles mis sur pied cette année, était saisi du premier projet de loi qu'on devait lui soumettre. Comme truc publicitaire, c'était pas mal choisi:

Qu'on y pense un peu! Tout d'abord on se rend aux demandes formulées par les ouvriers en leur accordant le Comité de Relations Industrielles qu'ils réclament et ensuite, on donne comme premier travail à ce comité, le soin d'étudier le projet de loi amendement la Loi des Accidents de Travail laquelle va se traduire par des déboursés de plus de \$3 millions de plus par année en faveur des accidentés.

Après cela, si les ouvriers viennent se plaindre, il faudra conclure que ce soit d'éternels braillards et qu'on a beau leur accorder la lune, ils ne sont jamais contents.

Le 14 décembre, la CTCC était appelée à présenter son point de vue sur le projet de loi amendement la Loi des Accidents de Travail.

Voici en résumé, les principales remarques de la CTCC et les suggestions qu'elle a faites à ce sujet devant le Comité des Relations Industrielles de l'Assemblée législative.

Les articles 2, 4 et 5 du projet portent de \$3,000 à \$4,000 par année, le montant maximum du salaire pris en considération dans la loi. La CTCC remarque dans toutes les provinces, le maximum est moindre, à l'exception de l'Ontario et de la Saskatchewan où il est également de \$4,000.

L'article 3 est sans inconvénient le plus important et porte sur les points suivants:

a) **les frais funéraires:** La nouvelle loi accorde \$200 pour les frais funéraires. La CTCC remarque qu'actuellement trois provinces, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique accordent \$250.00 et ajoute que dans 7 provinces sur 10, certaines sommes sont prévues pour le transport des dépouilles du lieu de l'accident au lieu des funéraires tandis que rien n'est prévu dans la province de Québec. Donc un état d'infériorité.

b) **Rentes d'un veuf invalide ou d'une veuve:** le projet actuel accorde \$55.00 par mois. Les deux provinces les plus industrialisées du Canada, à l'exception de la province de Québec, soit la Colombie Britannique et l'Ontario versent des rentes de \$75.00 par mois. Nous sommes encore devancés.

c) **Rentes des enfants dont la mère vit:** le projet actuel prévoit une rente de \$2.00 par mois par enfant; l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta versent actuellement \$25.00 par mois. Nous ne sommes pas encore les premiers.

d) **L'âge des enfants:** La limite d'âge des enfants reste à 18 ans. A ce sujet, nous restons sur un pied d'égalité avec 8 autres provinces.

e) **Orphelins de père et de mère:** à leur sujet, la prime à verser sera de \$30.00 par mois. Elle existe déjà en Nouvelle-Ecosse, au Manitoba, en Saskatchewan; elle est de \$35.00 en Ontario.

Les articles 6 et 7: Les articles 6 et 7 de la nouvelle Loi établissent les dates d'entrée en vigueur des dispositions analysées précédemment.

La CTCC a fait remarquer que dans nombre de cas, les dispositions de l'article 7 n'apporteraient pas d'améliorations aux dépendants, même si l'époux gagnait à son décès un salaire intéressant. Elle a donc suggéré d'augmenter le maximum garanti à un veuf ou à une veuve invalide ayant plus d'un enfant à charge à \$150.00 par mois au lieu de \$95.00 comme le suggère le bill No 15.

Somme toute, le Bill No 15 améliore la précédente Loi des Accidents du Travail. Mais si l'on considère qu'il a fallu des années pour nous permettre d'atteindre en certains cas ce que d'autres provinces ont accordé depuis longtemps et même davantage, il est permis de croire que la nouvelle loi sera dans nos statuts pour longtemps et que pour de longues années encore, nous tirerons de l'arrière tandis que les autres provinces amélioreront sans doute leur loi. De sorte que nous traînerons toujours à la queue.

Pourquoi dans une province qu'on nous dit si riche, si prospère, les travailleurs sont-ils obligés de laisser leurs bras, leurs jambes, leurs yeux, leur vie, à un prix moindre que ceux des autres provinces?

Ça fait beaucoup de monde à loger

Les dernières statistiques publiées par l'Office fédéral indiquent qu'au cours de l'année 1953, la population du Canada s'est accrue de 251,000 âmes.

On attribue cette augmentation à la hausse de la moyenne des naissances qui a été de 28.2 par mille habitants en 1953 contre 27.9 en 1952. En chiffre, le nombre des naissances a atteint le nombre de 416,825 contre 402,527 en 1952.

Le taux de la mortalité prénatale a diminué. Il avait été de 15,303 en 1952 contre 14,764 en 1953. On attribue cette diminution à l'amélioration des soins médicaux et scientifiques accordés aux mères canadiennes.

Le nombre des mariages s'est aussi accru. Il s'est chiffré à 130,837 en 1953 contre 128,301 en 1952.

Si le peuple canadien fait preuve d'une belle vitalité et d'un immense désir de grandir en nombre, il faudrait que nos gouvernements facilitent à ces nouvelles familles les moyens de se loger convenablement car dans quelques années, la crise du logement sera un véritable désastre national.

LA SEMAINE

Dans la chemise

LA LOI VIOLÉE IMPUNÉMENT PAR DES EMPLOYEURS

Si les ouvriers posaient de tels gestes illégaux, ils seraient emprisonnés, déclare M. Angelo Forte — Pourquoi la grève de London Shirt dure toujours

Si des travailleurs agissaient comme le font présentement certains employeurs de l'industrie de la chemise, on les montrerait du doigt, on les accuserait de violer les lois établies, on les chargerait de tous les péchés, de tous les vices, de tous les crimes, et il ne s'écoulerait pas beaucoup de temps avant qu'on ne les conduise dans un cachot comme des malfaiteurs.

C'est en ces termes que s'exprimait, la semaine dernière, M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement, lors d'un ralliement qui groupait les travailleurs de l'industrie du vêtement de Montréal qui soutiennent actuellement les grévistes de la London Shirt de Montréal.

Si un syndicat s'avisait, par exemple, d'ignorer les lois auxquelles il doit se soumettre; si un syndicat des services publics déclarait, par exemple, une grève pour appuyer ses revendications, si un autre syndicat déclarait une grève alors que les délais légaux ne sont pas expirés, ce serait la décertification, ce serait des amendes élevées pour les chefs qui ont autorisé une telle grève, et il y aurait des sanctions sévères contre tous ceux qui participeraient à de tels gestes illégaux, poursuit M. Forte.

Deux poids, deux mesures

Comment se fait-il demanda M. Forte, que les lois ouvrières soient si sévères quand il s'agit des travailleurs et qu'elles permettent, par contre, à des employeurs de violer les lois ouvrières d'une façon flagrante et que le public, les autorités qui devraient surveiller l'application des lois, continuent de considérer ces employeurs comme des gens parfaitement honnêtes, bien pensants, honorables, respectables, etc.? Pourquoi les employeurs qui violent ouvertement, délibérément les lois ouvrières, ne sont-ils pas inquiétés, poursuivis, emprisonnés.

Ce sont là des questions que nous devons nous poser devant l'attitude de certains employeurs de l'industrie de la chemise qui ne se sont pas soumis au décret devenu loi en février 1953; qui continuent de ne pas se soumettre, et cela malgré les récentes décisions judiciaires qui ont confirmé péremptoirement la validité de ces décrets?

Un peu d'histoire

Le premier orateur lors de cette assemblée, M. J.N. Godin, organisateur de la Fédération du Vêtement, a fait l'histoire de toute la question. Après avoir rappelé qu'il y a trois ans, après la signature de plusieurs conventions particulières dans l'industrie de la chemise, les parties signataires s'entendirent pour demander l'extension juridique de ces conventions. Cela signifiait que tous les employeurs dans l'industrie de la chemise devaient désormais se plier à un minimum de conditions de travail et de salaires à l'égard de leurs employés, attendu qu'elles avaient reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, ce qui lui donnait force loi.

Lors de la mise en vigueur de ce décret, les employeurs se plièrent aux exigences de la loi. Mais lorsque le décret fut renouvelé et que le lieutenant-gouverneur en conseil l'eut de nouveau ratifié, un groupe d'employeurs organisa la résistance.

Ils décidèrent de ne pas se conformer à la loi, de la violer ouvertement, de ne pas payer les salaires fixés par le décret. Depuis ce temps, les employeurs, une trentaine, ont retenu sur les salaires des ouvriers de la chemise, plus d'une centaine de mille dollars. Ils

ont retenu du salaire qui était dû aux travailleurs et que ces derniers auraient du recevoir dans leur enveloppe de paie.

Sur les entrefaites, l'Union Nationale du Vêtement organisait 12 entreprises et obtenait un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de ces entreprises et leur obtenir les conditions de salaires et de travail auxquelles ils avaient droit.

A l'heure actuelle, 4 conventions ont été signées mais 8 autres entreprises sont encore réfractaires, dont la London Shirt. C'est ce qui explique la grève des employés de la London Shirt ainsi que la détermination et la solidarité de tous les travailleurs du vêtement pour gagner cette grève.

De son côté, M. Forte a fait con-

naître certaines propositions formulées par les employeurs en rupture de la loi, pour arrêter toutes les procédures et régler le problème: Ou bien on vous donne une convention particulière sans augmentation de salaire et vous laissez tomber vos réclamations; ou bien nous allons vous donner tant pour cent pour les réclamations et vous n'aurez pas de contrat.

Les syndiqués ont réagi fortement et ils ont autorisé leurs représentants à refuser ces offres inacceptables. Les travailleurs veulent avoir le salaire qui leur est dû et que ne leur ont pas payé les patrons et ils veulent en plus avoir la sécurité au travail que leur accorde une convention collective. Pour ces deux raisons, ils veulent aller jusqu'au bout.

La résistance de Ford porte l'étiquette de l'Ass. des Manufacturiers

La grève des Ouvriers Unis de l'Automobile (UAW-CIO) en Ontario, vient d'entrer dans son troisième mois. Tous les événements qui se sont déroulés depuis l'ouverture de la grève, le 10 octobre à Windsor, viennent confirmer la charge faite par le directeur de l'UAW, M. George Burt, à l'effet que la Cie Ford met en pratique le mot d'ordre de l'Association des Manufacturiers canadiens: "pas d'augmentation de salaire".

Le président de la Cie Ford au Canada, M. Rhys. M. Sale, a déclenché la grève lorsqu'il fit une déclaration publique précisant que l'union n'obtiendrait pas "une fraction de cent". En réponse à M. Sale, le local 200 de Windsor plaça des lignes de piquetage le 10 octobre; il fut imité par le local 707 d'Oakville, le 15 octobre et par différents locaux de Toronto, le 15 novembre.

LES DEMANDES

Voici les principales demandes du local 200 de Windsor: une augmentation de 4 cents l'heure, un programme complet d'assurance maladie-hospitalisation pour les travailleurs et leur famille, 7 congés payés, une clarification de la clause d'ancienneté ainsi qu'une augmentation de l'assurance de \$500 à \$1,000 pour ceux qui sont à leur pension. Le local d'Oakville demande 15 cents d'augmentation.

LE MARCHANDAGE

Tout d'abord, la compagnie offrit 4 cents l'heure, trois semaines de vacances après 15 ans, \$1.00 d'augmentation pour l'allocation d'assurance et une clause de boni de vie chère dans le taux de base. Plus tard, l'offre de 4 cents fut retirée par la compagnie. Finalement, l'union réduisit ses demandes originales en vue d'éviter la grève et se déclara prête à signer un contrat basé sur ceux déjà en vigueur entre d'autres locaux des UAW et des industries concurrentes dans l'automobile. General Motors et Chrysler ont accordé trois semaines de vacances après 15 ans de service depuis 1950 et des avantages substantiels concernant la sécurité so-

ciale. Ford refuse ce que Chrysler et General Motors ont déjà accordé.

UNE COMPAGNIE PROSPERE

Ce qui rend l'attitude de Ford difficile à comprendre, c'est que cette compagnie connaît présentement des affaires d'or. Par exemple, cette année, Ford a repris la première place parmi les vendeurs d'automobiles au Canada et durant les sept dernières années, la compagnie a fait plus d'argent que durant les 42 autres années de son existence. En 1953, la Cie Ford a réalisé un profit net de \$21,000,000.00.

Un autre point en dispute, c'est celui d'une convention couvrant tous les locaux de l'UAW à travers le Canada; le conciliateur du gouvernement s'est rangé du côté de la compagnie en déclarant que c'était une chose impossible du fait que les lois ouvrières sont différentes dans chaque province; l'union demanda alors une convention provinciale pour l'Ontario, mais la compagnie rejeta encore cette demande. D'autre part, le local d'Oakville qui obtint sa certification en janvier 1954 n'a pas encore de convention.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

LA SEMAINE

La sécurité syndicale

Il nous faut une cage

Un auteur a écrit: "Nous sommes nés pour être libres, comme des aigles. Pourtant, si nous voulons vivre, nous devons faire une cage avec des lois pour nous-mêmes et nous devons nous tenir sur le perchoir".

Une cage pour pouvoir vivre. C'est vrai dans tous les domaines. Si je vis en ville, je dois observer les lois de la circulation, de l'urbanisme, je dois payer les taxes, etc... Des lois civiles. Des lois morales. Pour m'aider à bien user de ma liberté. Si nous étions tous parfaits, nous n'aurions pas besoin de lois pour faciliter l'exercice de notre liberté.

Sur terre, il n'y a pas de liberté absolue, sans limites. C'est vrai pour les employeurs. Pour les consommateurs. Pour les travailleurs. Pour tout le monde. Il ne faut pas perdre le sens des mots. La liberté, ce n'est pas la suppression de toute responsabilité. Ni le pouvoir de faire n'importe quoi.

C'est vrai aussi pour les libertés syndicales. Nous ne parlons que de cette liberté syndicale qu'on oppose aux clauses de sécurité syndicale. Celle d'adhérer à un syndicat ou de refuser. Que faut-il penser de cette liberté syndicale? Est-elle absolue? Peut-il y avoir des raisons supérieures qui obligent les travailleurs à se syndiquer? Certainement.

Ainsi, Pierre, Jeanne, Raymond, comme les autres, doivent rechercher la protection et la sécurité de tous leurs intérêts professionnels: salaires, conditions de travail, etc... Pour eux-mêmes et pour tous les travailleurs. Dans la situation actuelle, seuls, ils ne peuvent obtenir ce qui est nécessaire pour que tous les travailleurs mènent une vie vraiment humaine, garantie contre les risques de l'avenir. Donc c'est une obligation morale de se syndiquer.

Pierre, Jeanne, Raymond ne veulent pas faire partie du syndicat. Ce serait un bienfait pour eux, pour leurs compagnons de travail, pour toute la classe ouvrière. Mais ils sont lents à comprendre. Ou bien ils sont égoïstes. Ils se croisent les bras et en eux-mêmes disent aux syndiqués: "Travaillez. Payez vos cotisations. Sacrifiez-vous pour la cause des travailleurs. Nous tenons à la liberté syndicale, à la liberté d'adhésion. Nous profiterons des avantages que vous aurez obtenus".

Si la majorité des syndiqués ont besoin de leur aide financière ou de leur adhésion pour avoir un syndicat puissant, capable d'obtenir la reconnaissance de tous les droits, est-ce qu'ils font quelque chose de mauvais en obligeant les autres à se syndiquer par une clause de sécurité syndicale? Ils veulent protéger leur liberté syndicale. Et le syndicalisme est une bonne chose, nécessaire.

Ne rendent-ils pas service aux non-syndiqués en les obligeant à remplir leurs devoirs? Ne les aident-ils pas à être plus libres, même si cette liberté d'adhésion est apparemment sacrifiée. La grande majorité des travailleurs vivent dans l'insécurité économique et sociale. Leur situation économique et culturelle est telle que la liberté pour eux est plutôt un mirage, un vain mot. Pour être vraiment libre, il faut d'abord pouvoir l'être. Il faut un ensemble de conditions économiques et sociales qui constituent dans une large mesure la possibilité de libération: la possibilité de faire des études, de se faire soigner si on est malade, de prendre des vacances, d'assurer son avenir, etc.

Le syndicalisme est un des meilleurs instruments de libération pour la classe des travailleurs, pour obtenir ces conditions de la vraie liberté. La tâche est immense. Il faut un effort organisé de tous les gens de bonne volonté. Devant la nécessité du concours, de l'action du très grand nombre des travailleurs pour un ordre social, plus humain, plus chrétien, garantie de la vraie liberté, peut-on objecter sérieusement cette liberté d'adhérer ou non à un syndicat?

Paul-Emile BOLTE, p.s.s.

NICOLET

On nous informe que sur la recommandation de Son Excellence Mgr Martin, évêque de Nicolet, Sa Sainteté Pie XII vient d'honorer l'aumônier des Syndicats de Nicolet, M. l'abbé Raoul Lallier, en lui octroyant le titre de "Prélat Domestique".

C'est à son retour à Nicolet de son voyage "ad limina" à Rome, que Mgr Martin a annoncé que le Saint Père avait accordé cette marque de distinction à Mgr Lallier.

SHERBROOKE

L'Union des Charpentiers-Menuisiers de Sherbrooke a procédé mercredi soir le 24 novembre à l'élection de ses officiers.

Ont été élus: Jean-Claude Lusier, président; Antonio Grégoire, vice-président; Jean Roberge, secrétaire-archiviste; André Faucher, secrétaire-financier; Edgar Beauchemin, sec.-trésorier; Roger Roy, sergent d'arme, et trois directeurs: Roch Faucher, William Savard, Lucien Bélisle.

QUEBEC

Les membres de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec Inc., affiliée à la F.N.C.C. et à la C.T.C.C., ont pro-

Sherbrooke

Convention signée avec l'American Biltrite

L'Association des employés du caoutchouc de Sherbrooke et les patrons de l'American Biltrite Rubber Co. of Canada Ltd ont signé, la semaine dernière, un contrat de travail de deux ans.

Après six séances de conciliation, les employés et les patrons en sont venus à un compromis sur les deux principales causes du désaccord: les salaires et les cas de suspension ou de congédiement.

Tous les employés de jour qui avaient au moins six mois de service à leur crédit et dont les noms apparaissaient sur la liste de paie au moment de la signature du contrat recevront une augmentation de salaire allant de cinq à 16 cents l'heure, selon une nouvelle évaluation des tâches (job evaluation) sur laquelle

les deux parties s'étaient entendues précédemment.

La moitié de l'augmentation, une hausse à effet rétroactif au 12 septembre 1954, sera octroyée aux ouvriers durant la première année et le reste le sera durant la deuxième année du contrat.

Pendant la première année également, les hommes seront payés à un tarif minimum d'une piastre l'heure tandis que les femmes recevront au moins 0.75 l'heure.

A compter du 18 septembre 1955, les ouvriers payés à la pièce jouiront d'une hausse de deux cents l'heure.

Le nouveau contrat ne prévoit plus de causes définies de suspension ou de congédiement. Tout employé qui croira avoir été suspendu ou congédié injustement pourra se plaindre au délégué syndical et ce dernier verra à régler son cas avec le contremaître. Si l'Association des employés et l'employeur s'accordent à trouver injuste la suspension ou le congédiement, l'ouvrier devra être réhabilité sans perte de salaire et de séniorité.

Les ouvriers ont de plus obtenu que leur congé de la Saint-Jean-Baptiste soit payé. L'innovation, qui ne sera en vigueur que pendant la deuxième année du contrat, porte à huit le nombre de congés payés par l'employeur.

Le nouveau contrat, qui a été signé avec effet rétroactif au 15 septembre 1954, entrera en vigueur dès sa déposition au bureau du Ministère du Travail. Cet accord se renouvellera automatiquement à moins qu'il ne soit dénoncé par l'une ou l'autre des parties avant la date de son expiration.

Aux séances de conciliation, la compagnie était représentée par MM. Dick Marcus, de Boston, Evans Joslin, gérant de l'usine de Sherbrooke, tandis que Me Bert Holtham, avocat de Sherbrooke, agissait comme conseiller juridique. Les ouvriers syndiqués étaient représentés par MM. Florent Boisvert, Lucien Gagnon et Robert Côté, respectivement président, secrétaire et directeur de l'union locale des employés du caoutchouc. L'agent d'affaires était M. Raymond Pélaudeau et le conseiller, Me Jean-Paul Geoffroy.

Lauzon

Début de l'arbitrage dans les chantiers maritimes

Le Conseil d'arbitrage, composé de M. le Juge Lamarre, de Montréal, de Me Guy Merrill Desaulniers, de Montréal, arbitre syndical, et de Me Noël Dorion, de Québec, arbitre patronal, a commencé à étudier le problème des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon. Il a, en effet, tenu deux séances, le 22 décembre, pour entendre l'exposé du représentant syndical sur les revendications des travailleurs.

Les conventions collectives de travail des chantiers Maritimes Geo. T. Davie (Canadian Vickers) et Davie Shipbuilding Ltd (Canada Steamship Lines) sont expirées depuis le 1er mars 1954. Les

principales demandes syndicales sont une augmentation de salaires de \$0.12 l'heure, une réduction de la semaine de travail de 48 à 43 heures avec pleine compensation, une augmentation des bénéfices marginaux, etc. De plus, le syndicat désire améliorer la clause d'ancienneté et prévoir, dans la prochaine convention, la possibilité pour le Syndicat de nommer des délégués de département (Shop Stewards).

Au cours des deux premières séances, M. Marcel Pepin, conseiller technique de la Fédération la Métallurgie, a exposé au Conseil au nom des syndicats, les buts des principales demandes syndicales, surtout en ce qui concerne l'ancienneté et la nomination des

délégués de département. Il a notamment déclaré que la convention collective était signée par les deux parties et que les deux parties devaient avoir l'opportunité égale pour l'application de la convention. Du point de vue syndical, il semble impossible de faire respecter la convention, à moins d'avoir des délégués syndicaux dans chaque département, surtout si l'on considère que pendant l'année 1954 au delà de 2,000 mises-à-pieds ont été effectuées par la Compagnie.

Le Conseil d'arbitrage ajourné ses séances à mercredi le 29 décembre à 10 heures a.m.

Le Syndicat était représenté, en plus de M. Marcel Pepin, de M. Raymond Parent, organisateur, J.-P. Marcotte, agent d'affaires et des membres exécutifs des Syndicats.

Les Compagnies avaient comme procureur Me Ross Drouin qui était assistant des gérants de personnel des Compagnies.

Baisse du revenu national

OTTAWA. (P.O.C.) — Le revenu global du Canada qui représente la valeur des marchandises et des services produits par tous les citoyens de notre pays a diminué de 500 millions, au cours des neuf premiers mois de cette année, comparativement à la même période en 1953. Selon les statistiques publiées par le bureau fédéral de la statistique. Au cours de cette période, notre revenu national a été de 23.8 milliards.

C'est la première diminution du genre notée au cours des années d'après-guerre. Jusqu'à 1954, notre revenu a augmenté d'une façon constante dans une proportion de 4 à 5% par année. Les résultats obtenus cette année dans ce domaine reflètent la réduction de l'activité économique survenue au Canada durant 1954.

Granby

5 cents l'heure plus la compensation à la Canadian Westinghouse

L'Association des employés de Canadian Westinghouse, organisme affilié à la C.T.C.C. et à la Fédération Nationale de la Métallurgie, vient de conclure une entente avec les représentants de cette compagnie, pour renouveler son contrat de travail.

Les principaux amendements apportés par ce contrat sont la réduction de la semaine de travail de 47 heures et demie à 45, avec pleine compensation, plus une augmentation de 5 sous l'heure, rétroactive au 4 octobre.

Des améliorations sont aussi apportées à la clause d'ancienneté et à celle des va-

cances, qui prévoit maintenant deux semaines de vacances pour les employés qui ont accumulé plus de trois ans de service.

L'entente a été conclue en présence de M. Jacques Gilbeault, conciliateur du ministère provincial du Travail.

La partie syndicale était représentée par MM. S. P. Payne, représentant de la Fédération de la Métallurgie, Fernand Paul, président de l'Association des employés de Canadian Westinghouse et Philias Arès. MM. G. Reed et C. C. Delfs, représentaient la partie patronale.

Lettre de Paris

Panorama de Noël

Le mois de décembre, en France comme dans toute l'Europe occidentale, a été marqué par des tempêtes, des pluies et des inondations. Mais il n'y a pas eu de chutes de neige durables en haute montagne.

Cela n'empêchera pas que la veille de Noël, la gare de Paris qui dessert les Alpes soit bourrée de jeunes gens, sac à dos et skis sur l'épaule. C'est devenu, en France aussi, une tradition de Noël, et les organismes de jeunesse ont fait de gros efforts pour mettre le ski à la portée de la plupart des bourses. Etudiants comme jeunes ouvriers adhérents à une association, peuvent en profiter sans trop compromettre leur budget.

Noël en France, c'est aussi, pour les employés et les fonctionnaires le moment du traditionnel mois double. Il permet les cadeaux et les améliorations de menus de fin d'année.

Tous les Français ont marqué Noël. Mais pour Mendès-France il n'y a pas eu de trêve. L'opposition de droite est déchainée, et elle a harcelé le gouvernement. Après le débat sur l'espionnage, il y a eu le débat sur l'Afrique du Nord, le débat sur l'Indochine précédant de vingt-quatre heures celui sur les accords de Paris et de Londres. A ce propos, il semble bien que, sauf imprévu, ces accords seront ratifiés, mais le lendemain l'assaut des ennemis engagés de Mendès redoublera.

* * *

On peut d'ailleurs profiter de cette occasion de Noël pour faire un petit tour d'horizon européen. Quels sont les perspectives et les espoirs de ce Noël 1954 en Europe ?

En France, nous le voyons, la bataille politique fait rage. 1954 aura été l'année du réveil, l'année où les forces vivantes sont un peu, par hasard, parvenues au pouvoir derrière Mendès. Mais, aujourd'hui, la plus grande incertitude règne sur les lendemains de cette expérience. Peut-être le gouvernement tombera-t-il dès qu'il aura servi à ses ennemis à faire ratifier les accords de Paris ? Dans ce cas, on se demande quelle sera la réaction populaire. Je crois que quand François Mauriac, parlant des vieux routiers de la politique de droite, commence son article par cette citation de Baudelaire: "Contemplez-les, mon âme, ils sont vraiment affreux", il traduit assez bien l'impression de la majorité de ses concitoyens. Reste à savoir jusqu'à quelle réaction de dégoût, le retour de ces vieux routiers entraînerait le peuple ?

* * *

En Italie, la fin de l'année se déroule sous le signe de l'assaut légal contre le communisme. Il y a des mesures administratives. Il y a aussi des mesures économiques. Et on peut se demander si celles-ci ne joueront pas à contre sens. Qui en sera victime: les ouvriers groupés dans les coopératives. Se détacheront-ils du communisme pour conserver leurs coopératives ou au contraire s'enfonceront-ils dans la rancune contre un gouvernement qui attaque leur oeuvre. Et ce ne sont pas non plus ces mesures qui donneront du travail dans le sud de l'Italie aux ouvriers agricoles qui ne gagnent pas \$300 par an. Si c'est l'ambassadrice américaine Mrs Booth-Luce qui a inspiré ces mesures, on peut simplement dire une fois de plus qu'elle n'a pas la main heureuse.

* * *

En Allemagne aussi règne une certaine incertitude. La stabilité, caractéristique du régime de Bonn, est quelque peu compromise. La preuve la plus éclatante, tout au moins la plus visible, en est la séance de ratification des accords de Londres et de Paris, séance au cours de laquelle, pressé par ses adversaires, le chancelier Adenauer s'est embrouillé dans ses explications au point de bafouiller. Que l'homme de fer en soit là, c'est évidemment grave. Mais il y a peut-être plus sérieux: la détermination dont font preuve, pour la première fois, les adversaires allemands du gouvernement. "Traités ratifiés ou non, nous ne renoncerons jamais à la lutte", disait l'autre dimanche, à Paris, un pasteur protestant représentant un nombre appréciable de ses coreligionnaires. D'autres parlent dédaigneusement de l'opposition socialiste pourtant très ferme, mais qui se place sur le terrain parlementaire. Ils mettent leur espoir dans l'opposition syndicale qui pourrait bien, elle, disant-ils, continuer après la ratification et aller jusqu'à la grève, et pour les jeunes jusqu'à la désobéissance active.

Il n'est évidemment pas certain que l'on en arrivera là, mais le simple fait que cela paraisse possible à des Allemands lucides, donne à penser.

* * *

Incertain, donc, sur l'Europe. L'année 1955 verra aussi se prolonger le double sentiment qui a marqué 1954. D'abord ce que j'appellerai la peur "H", la peur des conséquences de la guerre ou tout simplement des expériences thermo-nucléaires. Et parallèlement l'espoir d'une détente née lors des débats de l'O.N.U. sur le désarmement. En ce Noël 1954, les yeux de l'Europe se tournent vers le Nouveau Monde. Les signes de détente qui peuvent venir des Etats-Unis sont guetés et enregistrés. Et l'on commence aussi à s'apercevoir qu'il y a une deuxième grande puissance en Amérique du Nord. Les initiatives diplomatiques du gouvernement canadien ont en général été bien appréciées. Et l'un des souhaits européens pour 1955 serait qu'il y en ait davantage.

J.-J. LAMONTAGNE

Numéro intéressant de "Relations Industrielles"

Nous recevons le dernier numéro de la revue RELATIONS INDUSTRIELLES, publié par les Presses Universitaires Laval. Des articles d'intérêt divers attirent notre attention. Me Jean-H. Gagné dans sa chronique habituelle sur la jurisprudence du travail étudie les dernières sentences arbitrales, en autant qu'elles concernent les salaires et leur rétroactivité. M. Edgar Guay offre un essai sur certains aspects de la réhabilitation des handicapés physiques dans le Québec et M. Roger Chartier y analyse certains aspects fondamentaux de l'autorité dans l'entreprise. Nous signalons tout particulièrement un

article de Mgr Pietro Pavan, vice-président des Semaines sociales d'Italie intitulé: Syndicats et partis politiques. Mgr Pavan, dans la première partie de son article, trace avec clarté les rôles respectifs du syndicat et des partis politiques et les liens idéologiques qui doivent s'établir entre l'un et l'autre. En plus des articles ci-haut mentionnés, la revue contient également un article de M. Walter Delaney: "Is the White-Collar Worker the Forgotten Man?" et un autre sur le progrès de l'idée des conseils industriels aux Etats-Unis écrit en collaboration par M. G. Schnepf et Miss Morello.

"Les Idées en Marche"

Dix-sept sujets sont inscrits au programme du second semestre des *Idées en Marche*. Après la relâche habituelle des fêtes, ce forum d'actualité reprend sa tâche, qui est de porter devant l'opinion les principaux problèmes sociaux, économiques et politiques qui se posent à la conscience des Canadiens.

On connaît la méthode de ces forums. Trois invités prennent part, sous la direction d'un animateur, qui est ici M. Gérard Pelletier, à un débat d'intérêt général sur un sujet choisi dans le cadre de l'actualité canadienne ou internationale. Les participants sont choisis pour leur compétence dans les questions discutées et la diversité de leurs opinions.

Les idées s'entrechoquent et elles provoquent chez les auditeurs une discussion saine des problèmes à la lumière des arguments énoncés au cours du débat. C'est donc souvent, une fois le programme terminé que les *Idées en Marche* commencent à porter fruit.

L'auditoire des *Idées en Marche* n'a cessé de grandir depuis sept ans que cette émission est à l'horaire de Radio-Canada. Cette année, les forums sont diffusés sur les deux réseaux de la radio et de la télévision. Le jeudi soir, à 8 heures, *Les Idées en Marche* sont télévisées de l'auditorium du collège Saint-Laurent et le lendemain, la trame sonore est diffusée sur les ondes du réseau Français à 9 h. 30 du soir à l'intention des auditeurs.

Les *Idées en marche*, organisées conjointement par la Société canadienne d'éducation des adultes et la Société Radio-Canada, sont réalisées à la radio par Jean-Guy Pilon, du Service des causeries, et à la télévision par Jacques Landry.

A chaque émission, le public est invité à assister et même à participer aux débats.

On trouvera dans cette page la liste complète des sujets qui seront discutés au cours du second semestre ainsi que les dates de diffusion à la radio et à la télévision. Le titre du forum de cette semaine ainsi que les dates de la semaine prochaine: "Pouvons-nous mieux payer nos instituteurs?"

ST-HYACINTHE

Une convention collective de travail vient d'être signée pour une autre année, entre le Syndicat National Catholique des employés du Corduroy, et la Compagnie Verney du Corduroy Ltd, de St-Hyacinthe.

Après seulement quatre (4) rencontres de négociations directes, les deux parties ont conclu l'entente suivante.

1—Augmentation générale de salaire pour tous les employés de cinq (5) et sept (7) cents l'heure, avec rétroactivité au 1er décembre 1954, date de l'expiration de l'ancien contrat.

2—Sept (7) fêtes garanties et payées.

3—Prime de nuit de dix (10) sous l'heure au lieu de 5 sous.

4—Deux semaines de vacances après 3 ans de service.

5—Participation plus grande de la Compagnie dans le paiement de la prime d'assurance groupe.

6—Une période de repos de 10 minutes est allouée à tous les employés, à chaque ½ journée de travail ainsi que d'autres avantages secondaires sur la réglementation.

Les négociateurs représentant chacun des parties ont été: pour la Compagnie, Messieurs Fred Thabas, président de la Compagnie; Oscar Simek, gérant du personnel; Peter Doly, gérant de l'usine locale. Pour le syndicat, M. Fernand Villeneuve, aviseur de la Fédération N.C. du Textile Inc. Jean-Claude Morel, président du Syndicat, Jean-Paul Chabot vice-président du Syndicat.



La série de forums d'actualité "Les Idées en Marche" revient à l'horaire cette semaine, après la relâche habituelle des fêtes. Des questions intéressantes tous les Canadiens seront discutées, au cours du second semestre, dans ces débats diffusés sur les deux réseaux de la radio et de la télévision. Les forums des "Idées en Marche" sont organisés conjointement par la Société canadienne d'éducation des adultes et la Société Radio-Canada. On voit ici quelques membres du comité consultatif: de gauche à droite (assis): Edmond Labelle, directeur du Service des causeries de Radio-Canada; Mme Françoise Marchand, de la Citoyenneté canadienne; Mme Gabrielle Labbé, de la Fédération Saint-Jean-Baptiste; Réal Charbonneau, de l'Action catholique; (debout): Jean-Guy Pilon, réalisateur du Service des causeries; Pierre Harvey, des Hautes Etudes commerciales; Jacques Landry, réalisateur de la télévision; Henri Dagneau, de l'Association professionnelle des Industriels, et Romain Desbois, secrétaire de la Société canadienne d'éducation des adultes.

LES IDEES EN MARCHÉ

(Voici la liste des sujets qui seront discutés au cours du second semestre, ainsi que les dates de diffusion. La première date est celle de l'émission télévisée, la seconde, celle de la radiodiffusion)

6 et 7 janvier	Prophéties.
13 et 14 janvier	Pouvons-nous mieux payer nos instituteurs?
20 et 21 janvier	Le Canada a-t-il avantage à rester dans le Commonwealth
27 et 28 janvier	L'éducation des jeunes filles est-elle réaliste?
3 et 4 février	Sujet d'actualité.
10 et 11 février	Se bâtir sans mise de fond?
17 et 18 février	Qu'est-ce qu'un roman?
24 et 25 février	La collaboration parents-maitres: jusqu'où est-elle possible?
3 et 4 mars	Sujet d'actualité.
10 et 11 mars	L'immigration française: succès ou échec?
17 et 18 mars	Ve Canada a-t-il besoin d'autres partis politiques fédéraux?
24 et 25 mars	Doit-on acheter à crédit?
31 mars et 1er avril	Sujet d'actualité.
7 et 8 avril	Relâche (Vendredi Saint).
14 et 15 avril	Que faire de notre surplus de blé?
21 et 22 avril	L'Université est-elle accessible à tous?
28 et 29 avril	La prospérité du pays profite-t-elle à tous?

Les forums sont diffusés: à la télévision, le jeudi soir à 8 heures; à la radio, le vendredi soir à 9 heures 30.

Cinq films sur des thèmes ouvriers

Si l'on dressait un petit dictionnaire des termes de syndicalisme, voici quelques questions que l'on pourrait d'abord poser. Qu'est-ce qu'un délégué d'atelier et quelle est la nature de son rôle? A quoi servent les cotisations que les ouvriers versent à leur syndicat? Lorsque dans une usine, un ouvrier trouve qu'on lèse ses droits, il y a grief; quelle est la procédure normale à suivre pour régler ce grief? Puis, on pourrait s'interroger sur les structures du mouvement ouvrier, sur les fonctions du directeur des recherches, poste de création plutôt récente dans le syndicalisme. Evidemment, on n'aurait abordé là que quelques-uns des termes en usage dans le syndicalisme; aujourd'hui, chaque milieu social a son langage particulier qui est, bien sûr, le reflet de réalités.

Aux quelques questions posées ci-haut, une série de films réalisés par l'Office national du film tente d'apporter des réponses claires et complètes. Ces films qui s'intitulent respectivement: LA STRUCTURE D'UN SYNDICAT, LES COTISATIONS SYNDICALES, LE DELEGUE D'ATELIER, LE GRIEF, LE DIRECTEUR DES RECHERCHES, sont montrés présentement avec le concours d'organismes syndicaux.

Cette série de films (à laquelle on en ajoutera d'autres) vise un double but: d'abord servir aux syndiqués eux-mêmes pour diverses fins, et renseigner le grand public sur certains aspects du syndicalisme.

Il existe plusieurs autres films d'intérêt particulier pour les ouvriers. Aux cinq ci-haut mentionnés, on peut notamment ajouter les cinq films de la série PAS D'ACCIDENTS SANS CAUSE, de même que les films CONTRAT DE TRAVAIL et DATE DE NAISSANCE. Tous ont été réalisés par l'Office national du film et sont présentement en distribution.

LES SALAIRES SONT-ILS TROP ÉLEVÉS AU CANADA

(Depuis quelques mois, il ne manque pas d'hommes d'affaires qui, avec l'appui de certains journaux, déclarent que les exigences des travailleurs canadiens se retournent maintenant contre eux parce que les prix canadiens sont devenus prohibitifs sur le marché mondial. Dans les commentaires qui suivent un rédacteur de l'agence de presse ouvrière C.P.A., M. Cliff Scotton, examine ces accusations et les trouve dénuées de tout fondement).

Sur le marché international

OTTAWA, (C.P.A.) — En dépit des accusations de certains hommes d'affaires et d'éditorialistes, à l'effet que les ouvriers canadiens se placent au-dessus des salaires mondiaux, ce qui rend la concurrence impossible, les faits démontrent que tel n'est pas le cas.

Car les gages et les salaires ne sont pas les seuls facteurs à déterminer le niveau des prix. Les profits, le taux de l'intérêt, le coût de la vente et des recherches et d'autres facteurs comme une direction incapable et des méthodes de production démodées et coûteuses, la surcapitalisation exercent une profonde influence sur le niveau des prix.

Les salaires aux Etats-Unis

En ce qui concerne le commerce d'exportation du Canada, il faut noter que depuis la fin de la dernière guerre, environ 60 p. 100 de notre commerce extérieur prend la route des Etats-Unis, c'est-à-dire gagne un pays où le niveau des salaires est substantiellement plus élevé qu'au Canada.

Ce ne sont pas les travailleurs qui ont encouragé cette tendance à mettre tous nos oeufs dans le même panier, mais bien le gouvernement canadien qui a failli à mettre en oeuvre une politique capable de nous permettre de regagner nos marchés d'outre-mer dans le Commonwealth britannique et les autres pays de la zone du dollar. Nous avons préféré concentrer nos efforts sur le marché américain qui est très instable: les récentes restrictions imposées par les Etats-Unis, les tarifs élevés, les embargos et les quotas fixés à la demande des intérêts financiers américains ont de sérieux effets sur notre marché d'exportation.

Notre balance commerciale

Il est aussi curieux de noter que c'est avec le pays dont la structure des salaires est la plus élevée au monde, que nous parvenons le plus difficilement à balancer notre commerce. L'an dernier, par exemple, nous avions une balance défavorable de \$758 millions avec les Etats-Unis.

Par contre notre balance de commerce la plus favorable, celle avec le Royaume-Uni et les pays de la zone sterling où les salaires sont de loin inférieurs à ceux payés au Canada, montrait un surplus de \$633 millions. Il est surtout à noter que nos ventes en Asie, en Afrique et dans les pays du Moyen-Orient où les salaires sont une

fraction de ceux qui sont payés au Canada, ont augmenté de 15 p. 100 en 1953 comparativement à 1952.

Nos exportations

Une analyse de notre commerce d'exportation montre que ce n'est pas la faute à notre niveau des salaires qu'il faut tenir responsable du déclin de notre commerce d'exportation. La réduction de notre marché du blé compte pour plus de 80 p. 100 dans le total de la diminution de nos exportations. Pour ne prendre que l'exemple du Royaume-Uni, le deuxième meilleur client du Canada, nos ventes des trois groupes les plus importants de produits, soit les métaux non ferreux, le bois et les produits du papier, ont enregistré des gains substantiels tandis que le déclin de la vente des produits de notre agriculture était responsable pour la diminution nette du total de nos ventes durant la période de janvier à juin en 1954.

La réponse

Si nous examinons notre situation commerciale avec les Etats-Unis (nous nous rendons compte que ce ne sont pas les salaires payés à nos ouvriers qui ferment ce marché d'exportation).

Le commerce canadien avec les Etats-Unis consiste surtout en produits où la concurrence ne peut s'exercer: le papier-journal, le bois et les métaux de base. Comme les Etats-Unis désirent obtenir ces produits qui sont essentiels à leur économie, la question des prix est d'une importance presque nulle. D'autre part, il nous est difficile de vendre des produits ouverts aux Etats-Unis et cela n'est pas imputable aux salaires de nos ouvriers.

Au contraire, cette politique est le résultat des pressions que ne cessent d'exercer les hommes d'affaires américains en vue de faire diminuer la concurrence qu'exercent les produits étrangers aux Etats-Unis et qui demandent au Congrès d'élever des murailles tarifaires contre les produits canadiens et des autres pays exportateurs du monde.

Il est permis de se douter que l'attitude de certains hommes d'affaires canadiens au sujet des salaires, soit aussi désintéressée. En effet, si des salaires excessivement élevés rendent la concurrence impossible sur les marchés mondiaux, ils ont aussi pour effet de réduire les profits. Il est possible que cette pensée préoccupe davantage certains hommes d'affaires,

than 80% of the total decline in the first seven months of 1954. Taking the specific example of the United Kingdom — Canada's second largest trading customer — it is seen that of the three most important groups of products received by that country from Canada, non-ferrous metals and wood and paper products showed gains in the first half of 1954 compared with a year earlier while agricultural products alone were responsible for the net reduction of sales recorded in the January-June period this year.

To return to our biggest customer, the United States. Is labor pricing itself out of that market? Facts would indicate that was not so.

Canadian trade with the United States consists mainly of non-competitive products; newsprint, lumber and base metals. Because the US is anxious to obtain these commodities and others from us, since they are vital to her economy, the question of price is relatively unimportant. On the other hand, it has been difficult to sell processed and manufactured goods in the US. This is not due to high labor costs. On the contrary, it has been a result of pressure by influential sections of American business, which, nothing the competition which the import of foreign goods would provide, have pressed Congress to erect high tariff and other barriers against the import of Canadian and other foreign goods.

There is little doubt that the concern of certain sections of Canadian business with labor costs is not entirely selfless. While extremely high wages can price products out of potential markets, they can also have the effect of reducing business profits. Perhaps the latter though has occurred to some businessmen.

Sur le marché domestique

Il est indubitable que l'année 1954 a été une année de recul au point de vue économique. On a tenté de décrire cette situation sous le terme de "réajustement", une "période de stabilisation", mais quel que soit le terme employé, cela veut toujours dire une récession, un recul.

La baisse agricole

L'une des principales causes de ce déclin, — et qui n'a rien à voir avec le coût du travail, de la main-d'oeuvre, — c'est la diminution sérieuse du revenu net des agriculteurs. Entre 1951 et 1954, le chiffre global de la production agricole a passé de \$2,150,000,000 à \$1,200,000,000, soit le chiffre le plus bas depuis sept ans. En d'autres termes, c'est une diminution de 44 p. 100 en l'espace de 7 ans. Cette diminution se ressent-elle des effets du coût de la main d'oeuvre sur l'économie?

Cette diminution importante du revenu agricole veut dire que les agriculteurs doivent diminuer leurs achats de machines aratoires, de matériaux de construction, de fertilisants, de combustibles et autres items. Par ailleurs, l'effet direct de cette baisse du pouvoir d'achat agricole se reflète directement sur l'économie industrielle du Canada et a contribué largement à la récession économique actuelle.

Malgré cela, plusieurs porte-parole du monde des affaires ont tenté de jeter le blâme sur les hauts salaires quand ils ont essayé d'expliquer les causes de ce "réajustement".

Nous devons réaliser le fait que durant ces dernières années, le travail organisé a réussi à améliorer considérablement le sort des travailleurs industriels. Mais il est impossible de nier, non plus, les augmentations considérables des profits des compagnies au cours des mêmes années. Les profits ont augmenté à un taux croissant depuis la fin de la deuxième guerre — comme cela se produit infailliblement en période inflationnaire — et ont dépassé de beaucoup les augmentations des gages et salaires qui montent moins rapidement.

Les profits

Une récente compilation faite par le Financial Post, sur les profits nets enregistrés au cours de la première moitié de 1954, par 54 compagnies, représentant les branches représentatives de l'industrie canadienne, montrent que les profits nets combinés, étaient de 2.5 p. 100 supérieurs à ceux de la période correspondante l'an dernier. Plus tard, le Financial Post présente une étude sur les profits réalisés au cours des premiers mois de 1954 comparativement avec la même période en 1954 (voir le Financial Post, 20/11/54), montrant que les profits pour 27 des compagnies les plus importantes au Canada avaient augmenté de 5.3 p. 100. Et cela au cours d'une période où la récession suivait les plus hauts profits réalisés dans l'histoire canadienne. En vérité, il faut admettre que les compagnies canadiennes ont mieux profité que celles des E.-U. où une étude semblable concernant 660 compagnies montrait une augmentation du profit net de ces compagnies de 2 p. 100.

La productivité

Concernant l'augmentation des salaires et des profits, certains faits relatifs à nos industries de base ont été mis en lumière par Cleve Kidd, directeur des recherches des Métallurgistes Unis (CIO-CCT) devant une commission de conciliation qui considérait les demandes faites par les syndiqués à la Steel Co. of Canada au début de l'année.

Pendant que Stelco faisait un profit net de \$14,257,000 sur la production de 2,000,000 de tonnes de lingot d'acier, comparativement avec 8 compagnies américaines qui montraient un profit moyen de \$6,120,000 pour la production de 1,784,000 tonnes.

Une étude comparative des coûts chez les trois plus gros producteurs d'acier: La Stelco, l'Algoma Steel et la Dosco, montrait que si les salaires avaient augmenté de 94 p. 100 depuis 1946, les profits nets, avant la déduction des taxes, avaient augmenté de 377.8 p. 100. Dans le cas de la Stelco, l'augmentation des profits avait été de 613.5 p. 100.

Les prix

Malgré ces profits énormes, la Stelco n'a pas manqué d'augmenter le prix de son acier de \$2 et \$3.00 la tonne après le gain de 5 cents l'heure que ses employés de l'usine d'Hamilton remportèrent. La compagnie justifia son augmentation de prix en déclarant que c'était à cause de l'augmentation du coût de la production par suite d'une hausse de salaire. Eamon Park, directeur législatif des Métallurgistes Unis, fit ressortir le fait que le coût de production (salaires) avait augmenté de seulement 7 p. 100 l'an dernier alors que la production en lingot, avait augmenté de 40 p. 100.

On oublie trop facilement que les gages et salaires ne sont pas les seuls facteurs qui déterminent les prix, les profits, le taux de l'intérêt, une direction inhabile, des méthodes de production surannées et d'autres facteurs exercent aussi leurs effets sur le niveau des prix.

Il est naturel pour les hommes d'affaires de tenter de faire retomber le blâme concernant les prix élevés et leur incapacité de vendre, sur le marché, sur les épaules des travailleurs salariés. En période de récession, cette tendance est accentuée. Mais aujourd'hui, c'est tout un chœur qui entonne le refrain: les salariés sont trop exigeants! Mais leur chant sonne faux.

La solution à nos problèmes économiques réside dans une plus grande planification de notre économie afin de réduire les hausses et les baisses du cycle économique. Nos méthodes de commerce d'après-guerre ont besoin d'être repensées. Les pouvoirs publics doivent adopter une politique progressive d'investissement quand l'économie semble devenir stagnante. Mais proclamer que le coût du travail est à la racine des maux économiques actuels, c'est tout simplement ignorer les faits.

Is Labor Pricing Itself out of the Market?

Ottawa (CPA) — Despite the oft-repeated charge made by certain businessmen and editorial writers of our newspapers that Labor is pricing itself out of the market, the facts show that this is not the case.

Wages and salaries are not the only factors in the economy that set price levels. Business profits, interest payments, marketing and research costs and also such factors as inefficient management, wasteful and obsolete production methods, over-capitalization and many others have a tremendous influence in determining price levels.

So far as Canadian export trade is concerned, it should be borne in mind that since the end of World War II most of our exports have been sold in the United States. The current proportion going south of the border is 60% — and this to a country with substantially higher wage levels than prevail in Canada.

Labor has not directed that Canada should put the bulk of its export 'eggs in one basket', that trend has been a result of government failure to pursue policies that will win back our pre-war markets in the Commonwealth and other non-dollar countries. It has been easier to concentrate in the more unstable US markets than to follow an aggressive trading policy among our former long-term cus-

tomers. Some evidence of the 'on again, off again' policies of our Southern neighbor in respect to Canadian goods has been revealed by raising tariffs, the imposition of embargoes and quotas whenever the interests of certain sections of US business have been adversely by Canadian exports.

In addition, the charge that the high price of Canadian labor has been the cause of our losing overseas markets becomes ludicrous when it is noted that, apart from agricultural products, we have had pitifully few foreign markets to lose since the war.

It is ironical that the country with the world's highest wage structure should present us with the greatest difficulties so far as balancing our international trade account is concerned. Last year, Canada had an unfavorable trade balance with the US of \$758,000,000. However, the large favourable trade balance we chalked up with the United Kingdom and other non-dollar countries — all having much lower wage levels than Canada — helped cut that deficit by \$633,000,000. Indeed, while Canada's total trade levelled off in 1953, sales to Asian, African and Middle Eastern countries, with wage levels only a fraction of those prevailing in this country, increased by 15% over the previous year.

An analysis of this year's exports shows that wage levels in Canada cannot possibly be held responsible for the decline to date. Reduced exports of wheat, other grains and wheat flour represented more

TRAVAIL ET FOYER

Quand les enfants sont en vacances il y a . . .

Beaucoup de bruit... et cela demande une grande patience!

J'avais presque oublié ce qu'était, pour des enfants, cette période de Noël aux Rois, c'est-à-dire, les Vacances... Ils se sont chargés de me rajeunir la mémoire. Et, les souvenirs affluent alors qu'ils courent dans la maison, ou qu'ils nous écorchent les oreilles avec des tambours et des flûtes.

Non. Les temps n'ont pas changé, comme je le croyais. Ce sont les grandes personnes qui ont vieilli et qui oublient trop facilement qu'elles ont été elles aussi des enfants, il n'y a pas si longtemps.

Rappelez-vous les mamans d'aujourd'hui cette hâte que

nous avions qu'arrive le 24 décembre... ces bonnes choses que nous mangions qu'une fois l'an... ces indigestions, résultat de notre trop grande gourmandise... les "prises de bec" avec les frères et sœurs pour échanger les jouets... et cette atmosphère de liberté qui nous faisait croire que tout nous était permis parce que c'était période de vacances... Rappelez-vous tout cela quand vous aurez les nerfs en boules d'ici la rentrée et que vous aurez le goût de prendre ce petit monde et devancer la rentrée des classes. Faites un effort et souriez. Vous étiez pareilles à eux. Ils ne sont pas plus insupportables que vous ne l'étiez. La différence c'est que vous êtes devenues adultes,

bien raisonnables et tranquilles. Mais, eux n'en sont pas encore là. Alors, essayez de comprendre et de vous rappeler.

Et, ne soyez pas trop exigeantes pour eux. Soyez le pour vous. C'est entendu, il n'est pas toujours possible de garder son calme durant le temps des Fêtes, surtout avec le surcroît de travail qui nous est demandé. Mais, essayons de maîtriser nos nerfs et de garder le sourire.

Après tout, ce sont leurs vacances à nos petits, pourquoi les leur gâter parce que nous tenons à notre petite tranquillité qu'ils violent à toute minute...

"Si vous n'êtes pas capables de redevenir des petits enfants..." Tout est là. Aussi en matière d'éducation. Redevenir, essayer de redevenir des enfants pour être capable de les comprendre, de nous les expliquer.

Ce n'est pas si difficile et c'est très important.

Quand les enfants sont en vacances il y a peut être beaucoup de bruit, et des mamans nerveuses et fatiguées qui comptent sur leurs doigts les jours d'ici à la rentrée. Mais, il y a aussi possibilité de les vivre dans la joie, à condition de nous rappeler nos vacances de jeunesse, et de nous mettre dans la peau de nos enfants pour nous expliquer leurs débordantes activités et leur trop plein de vie qui s'exprime souvent à l'envers de nos goûts de tranquillité et de paix.

Renée GEOFFROY.

Lendemain de Noël

Je n'ai rien à faire depuis le dîner. Cette halte est tellement surprenante après les dernières semaines de préparatifs fiévreux que je ne sais qu'en faire. Je songe même à tricoter, moi qui ai eu à peine le temps de faire mon raccommodage le plus pressé ces derniers temps.

Je passe en revue les quelques petites choses commencées que je pourrais terminer: un tablier taillé et non cousu, des vêtements d'enfants à réparer, des salopettes à tailler pour la petite qui grandit.

Non vraiment, rien de cela n'est assez pressé pour que j'entreprene ce soit ce dimanche soir. Pourtant, depuis des semaines, j'avais sous le nez des tas de besognes qui ne pouvaient attendre, parce que le lendemain il y aurait autre chose à faire.

Mais Noël est passé. La boustifaille a été préparée, servie, engouffrée, appréciée. Les cadeaux ont été achetés, emballés, distribués, et déjà il manque des morceaux aux jouets. L'arbre et la crèche ont été montés et décorés. Les robes neuves ont été terminées, pressées et ont pris le chemin du sac de lavage. Les parents ont été reçus, tout le monde s'est amusé, la vaisselle a été lavée et la maison a retrouvé son ordre habituel.

Je puis vraiment reprendre la petite routine quotidienne, sans trop m'essouffler. C'est incroyable!

Les enfants vont retrouver une mère plus patiente et plus attentive. Pendant les derniers préparatifs de la veille de Noël, alors qu'il fallait éloigner les petites des boules et autres décorations, j'ai eu le temps de trouver un peu ridicule notre attitude de parents. Nous étions là à nous tuer pour faire un beau Noël aux enfants et il n'y avait pas de place pour eux dans la maison, ni dans l'attention de leurs parents.

Je m'étais pourtant promis de tout préparer d'avance, pour ne pas avoir trente-six choses à penser la veille de Noël. Mais je n'ai pas réussi. S'il y a parmi nos lectrices des mamans qui réussissent à ne pas s'énerver à la veille des Fêtes, je leur demande de me communiquer au plus tôt leur secret.

Jeanne DANSEREAU

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois, 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal
Tél.: FA. 3694

LES ROIS

La fête des Rois, c'est l'occasion rêvée de réunir les amis qu'on n'a jamais le temps de voir le reste de l'année. Noël et le Jour de l'An sont consacrés aux parents, mais habituellement, dans nos familles, aucune tradition n'a été consacrée pour le jour des Rois.

Il me semble qu'il y a plusieurs raisons pour en faire la fête des amis. D'abord c'est un congé, ensuite il nous reste probablement des provisions en quantité, la maison est encore décorée, et la tradition de la galette des rois fournit un jeu de société difficile à battre.

Une année, j'avais eu l'idée de demander à nos amis de venir finir leur repas chez nous, pour le dessert et le café. Ils étaient trop nombreux (et le bébé trop récent) pour que je les reçoive à souper, mais je voulais quand même que nous mangions le gâteau au début de la soirée, pour que le roi et la reine soient proclamés le plus tôt possible.

Nous avions fabriqué des couronnes de carton rouge et, coiffés de l'insigne de leur dignité, le roi et la reine du jour présidaient à tous les jeux, distribuaient les pénitences et exerçaient un pouvoir absolu.

Si vous recevez vos amis ainsi pour la soirée, vous pouvez vous servir des restes de victuailles pour préparer un goûter: salade à la dinde, gâteau aux fruits ou beignets et café.

Il y a aussi la possibilité de servir un souper-buffet, à condition de coucher les enfants de bonne heure.

Et si l'anniversaire de l'un des enfants tombe pendant la période des Fêtes, la célébration peut être reportée au Jour des Rois. Rien ne plaît plus aux enfants que la tradition de la fève, du roi et de la reine. C'est un jeu tout trouvé pour une fête d'enfants et qui les tiendra occupés pendant un bout de temps.

Le Jour des Rois est habituellement la dernière limite pour se débarrasser du sapin qui commence à sécher. On pourrait en faire une cérémonie, avec les amis ou les enfants qu'on reçoit: replacer soigneusement toutes les décorations dans les boîtes, sortir l'arbre en procession et procéder à son enterrement dans la neige.

Les Fêtes sont finies. Vivent les Fêtes!

JEANNE D.

L'ECOLE DES PARENTS

Des parents qui mettent en commun leur expérience en matière d'éducation, des parents qui essayent de penser à l'éducation de leurs enfants, cela est-il possible et une telle formule donne-t-elle des résultats satisfaisants?

L'Ecole des parents avec son slogan: "S'éduquer pour éduquer", a prouvé qu'elle était non seulement d'une très grande utilité mais aussi une nécessité.

Cette année une nouvelle orientation a rajeuni la structure de l'association. Des comités ont été formés; COMITE DES MATELLES, COMITE DES FAMILLES NOMBREUSES, COMITE D'ADOPTION, COMITE D'ORIENTATION SCOLAIRE et PROFESSIONNELLE.

Tous les parents peuvent faire partie du comité qui les intéresse plus particulièrement et suivre les discussions, les forums et les causeries. Des réunions périodiques réunissent les parents qui y sont convoqués par une annonce dans *Le Devoir*. Cette nouvelle formule est très intéressante car elle permet aux parents de participer, de parler quand ils le veulent, et de poser les points d'interrogations qui sont leurs.

L'Ecole des parents de la Province de Québec a fait beaucoup pour faire rendre conscients de leurs responsabilités, les pères et mères. Car c'est la seule association de parents sans distinction de races ou de milieux, qui existent avec autant de vitalité. Peut être le milieu ouvrier, n'est-il pas représenté assez fortement? Et pourtant tous les problèmes discutés les concernant, ce sont leurs problèmes, c'est-à-dire ceux des pères et des mères de famille...

Je pense que pour que cette association soit vraiment une force de revendication, qu'elle soit écoutée, entendue, qu'on se réfère à elle sur le plan scolaire et autre. Il faut que les parents du milieu ouvrier voient la nécessité de s'unir ensemble et collaborent aux comités formés par l'Ecole des Parents. Comme parents pris isolément, nous ne pouvons rien, groupés, nous sommes une force, et cette force peut se permettre alors de demander de justes revendications tant sur le plan d'éducation scolaire des enfants que sur bien d'autres plans qui concernent les parents autant que les autorités, spécialisées en la matière.

Renée G.

Le Canada a besoin...

(Suite de la page 1)

Le commerce côtier afin que les seuls navires canadiens aient le droit de transporter des marchandises entre des ports canadiens. Il a souligné qu'une telle politique, si elle était adoptée, aurait des répercussions heureuses sur nos chantiers maritimes.

M. Jean Marchand a en outre souligné que la crise actuelle ne se fait pas seulement sentir que dans les chantiers maritimes et qu'il n'y a aucune raison pour que cette situation prévaille au Canada alors que la population a tellement besoin de tout. Le gouvernement a tout ce qu'il faut pour prévenir les crises. S'il y a tant d'argent en temps de guerre, pourquoi n'y en aurait-il pas en temps de paix?

Période de réajustement

M. Maurice Bourget, député fédéral de Lévis, a fait état des nombreux contrats accordés aux chantiers maritimes de Lauzon, soit une somme de \$63 millions durant la période de 1939 à 1943. Actuellement des plans non terminés peuvent retarder certains travaux mais chose certaine, d'autres contrats viendront. C'est une période de réajustement. M. Bourget a aussi parlé de la formation d'une Commission royale d'enquête pour

le commerce côtier afin que les seuls navires canadiens aient le droit de transporter des marchandises entre des ports canadiens.

Il a souligné qu'une telle politique, si elle était adoptée, aurait des répercussions heureuses sur nos chantiers maritimes.

Les demandes

Les conclusions qui se sont dégagées de cette assemblée ont pris la forme suivante:

1. — L'assemblée reconnaît que les travailleurs des chantiers maritimes sont durement frappés par le chômage;
2. — L'assemblée reconnaît que la cause principale du chômage dans les chantiers maritimes est le manque de protection légale et tarifaire sur la construction et la réparation des navires marchands;
3. — L'assemblée prie le gouvernement fédéral de faire exécuter immédiatement un programme de construction maritime;
4. — L'assemblée invite les municipalités et les corps publics à appuyer ses demandes auprès des autorités fédérales;
5. — L'assemblée demande à la C.T.C.C., aux municipalités et aux corps publics de faire les démarches nécessaires pour que nos lois maritimes soient amendées de façon à apporter une meilleure protection aux chantiers maritimes canadiens.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur :
GERARD PELLETIER

Rédacteur :
FERNAND BOURRET

Publiciste :
ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Coup d'oeil du côté d'Ottawa

QUE NOUS APPORTERA LA PROCHAINE SESSION

En cette période d'incertitude, de ralentissement des affaires, de chômage latent, les citoyens canadiens attendent avec impatience l'ouverture de la prochaine session fédérale au début de janvier dans l'espoir que le Parlement fédéral adoptera certaines mesures capables de redresser la situation actuelle.

Les contribuables canadiens, spécialement ceux du Québec attendent avec impatience les résultats des négociations entre les gouvernements fédéral et provincial de Québec au sujet de la déductibilité de l'impôt provincial de l'impôt fédéral.

Bien que la grande majorité de la classe ouvrière ne soit pas proprement concernée dans cette question, étant donné que l'impôt sur le revenu provincial ne frappe que les salariés en haut de \$3,000, en plus des exemptions qu'ils peuvent obtenir, il reste que ce problème les intéresse à plus d'un point de vue.

Tout d'abord, ils veulent que leur province touche une part des axes qu'ils versent au gouvernement central. On sait qu'en vertu de certains accords entre Ottawa et les gouvernements provinciaux des autres provinces, Ottawa verse à ces provinces des indemnités considérables en échange de leurs droits de taxation. Il est à rappeler que si Québec avait signé de telles ententes, c'est une centaine de millions de dollars que la province de Québec aurait touchés et cet argent aurait pu servir soit à diminuer les taxes locales, soit à accorder des bénéfices sociaux supplémentaires aux contribuables de la province de Québec. Mais par suite du manque d'entente, ces millions sont restés à Ottawa qui les a distribués à travers tout le Canada.

L'autre point de vue à considérer, c'est celui de ceux qui sont frappés par l'impôt provincial.

On se rend compte que sans la déductibilité, ces derniers doivent subir une double taxation. Ce sont les hauts salariés, les professionnels, ingénieurs, techniciens, dirigeants d'industries, et les industriels.

Il est certain que le double impôt n'a pas d'attrait pour les industriels qui sont établis dans la province de Québec ni pour ceux qui veulent s'établir au Canada. Les journaux ne nous rapportent-ils pas que certaines industries quittent le Québec afin d'éviter la double taxation?

D'autre part, ces millions que nos industriels, nos manufacturiers, nos hommes d'affaires sont obligés de payer en vertu de l'impôt provincial sont pour ainsi dire autant de millions qui grèveront nos entreprises rendant encore plus difficile la tâche d'améliorer les conditions de travail et de salaires des travailleurs.

Pour ces raisons et aussi en vertu du principe que les provinces ont droit à des sources de revenus suffisantes pour s'administrer dans les limites de leur juridiction il est à souhaiter qu'une entente intervienne et qu'elle soit sanctionnée par Ottawa.

Dans des articles subséquents, nous tâcherons d'étudier les autres aspects de la question des impôts fédéraux, le problème de l'immigration, celui du chômage, des travaux publics et de la sécurité sociale, tous des problèmes qui devraient retenir l'attention de nos législateurs fédéraux cette année.

St-Hyacinthe

Mémoire du Conseil Central aux autorités municipales

Le Conseil central des Syndicats catholiques de Saint-Hyacinthe soumettra au conseil municipal vers la fin du mois de janvier 1955 un mémoire sur les sujets suivants:

- 1) L'Assurance-chômage,
- 2) Le réseau électrique;
- 3) L'Habitation;
- 4) La Commission industrielle;
- 5) La place du syndicat dans la Cité.

Cette décision fut prise à la dernière assemblée régulière du Conseil central, à laquelle assistaient des représentants des différentes unions ouvrières de la ville. La présentation de ce mémoire se fera publiquement à la salle des délibérations lors d'une séance régulière de nos conseillers municipaux. Les ouvriers, semblent-il, veulent ainsi informer nos édiles sur la véritable nature du syndicalisme et prendre une position officielle sur certains problèmes de l'heure qui touchent de près la classe laborieuse.

Le logement

En marge de l'habitation, plusieurs connaissent la teneur du mémoire annuel de la C.T.C.C. présenté récemment au gouvernement provincial, réclamant le crédit urbain. La raison des demandes de cet organisme ouvrier a trait à la suppression de la mise de fonds initiale que l'on exige présentement de ceux qui veulent obtenir des prêts en vertu des lois fédérales et provinciales sur l'habitation. En résumé, la C.T.C.C. demande au gouvernement provincial de prêter à l'emprunteur à revenu modique la mise de fonds exigible qui est dans l'ordre de 10% du coût total de la maison. On connaît sur ce point la réponse de M. Duplessis qui mit en doute le besoin pour les ouvriers de devenir propriétaires.

Localement, le Conseil Central des Syndicats catholiques étudiera les conditions de l'habitation dans St-Hyacinthe et tentera de fournir aux autorités municipales des suggestions pratiques, efficaces, pouvant hâter la solution du problème.

Les autres sujets qui seront traités par le mémoire ouvrier défraient actuellement la chronique de l'actualité dans les coulisses de l'hôtel de ville; ils sont: la vente ou la location du réseau de l'électricité, la formation de la Commission industrielle, et le rôle du syndicat dans la société.

Sur la question de la vente du réseau électrique, les ouvriers ont immédiatement demandé au Conseil municipal de ne point vendre le réseau à la Southern Canada Power.

La présentation de ce mémoire au conseil municipal marque un pas de plus dans la voie d'une meilleure collaboration entre ceux qui dirigent les destinées de la ville et les représentants du plus forts groupe de la population urbaine.

Aide aux grévistes

Le Conseil central a aussi décidé à son assemblée mensuelle de souscrire la somme de \$20 par semaine pour venir en aide aux grévistes de la Dominion Oilcloth à Farnham et à Montréal. Les officiers du syndicalisme maskoutain entendent ainsi témoigner de leur fraternité agissante envers ceux qui actuellement souffrent pour la justice sociale.

Mot de l'aumônier

Dans les quelques remarques qu'il fit à la fin de l'assemblée, M. le Chanoine Roland Frignon, aumônier du Conseil central, incita les dirigeants syndicaux à faire comprendre aux ouvriers qu'ils ont des intérêts autres que leurs salaires ou leurs conditions de travail. Il faut, dit l'aumônier syn-

dical, sans cesse faire la lutte contre l'égoïsme tant individuel que collectif. Il vous appartient à vous les chefs de tracer la voie à la masse et lui faire comprendre qu'il existe en dehors de l'usine des problèmes sociaux non moins importants.

Puis, le chanoine Frignon parla de la doctrine du libéralisme du

début du siècle et des ravages de cette idéologie dans la pensée humaine; il opposa aux doctrines matérialistes, la doctrine sociale de l'Eglise centrée sur l'homme en tant que créature divine. "Il faut, dit-il, secouer la classe ouvrière de sa léthargie, lui faire comprendre conscience de sa force et aussi de ses devoirs".

La Tuque

Entente valide avec l'International Paper

La Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier, le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de La Tuque et le Syndicat national des employés de bureau de Brown Corporation de La Tuque, signataires de conventions collectives de travail avec la Brown Corporation de La Tuque, compagnie qui a été vendue en date du 1er décembre 1954, à la Canadian International Paper, ont ratifié un accord conclu entre ces deux entreprises, accord qui stipule que la Canadian International Paper, nouveau propriétaire de la pulperie de La Tuque, s'est engagée à assumer toutes les obligations contenues dans les conventions collectives signées par

Brown Corporation avec les deux syndicats de La Tuque et la F.P.P.

De plus, la Commission des Relations ouvrières, dans une décision en date du 1er décembre 1954, considérant l'entente intervenue entre les deux entreprises et les syndicats de La Tuque, a amendé le certificat de reconnaissance syndicale émis en faveur des syndicats en y substituant la Canadian International Paper à la Brown Corporation.

Par conséquent, les conventions collectives signées avec Brown Corporation demeurent en vigueur comme auparavant et tous les documents relatifs à cette entente ont été déposés à la Commission de relations ouvrières.

Busy Session Ahead For Parliament

C.P.A. — A heavy schedule awaits Parliament when it meets on January 7. Members, fresh from a break of more than six months, will plunge straight into the handling of the nation's business in a session that is expected to last at least until next June.

The schedule of opening ceremonies has been tightened to allow the Speech from the Throne — outlining proposed government policy — and the Address in Reply to the Speech to be disposed of in one day. With a two-day break over the week end, which will allow opposition leaders to line up their criticisms of government proposals, the Throne Speech debate will start on Monday, January 10.

So far as the domestic scene is concerned, amendments to the Unemployment Insurance Act are likely to take a prominent position. Attempts by the government to reduce the impact of unemployment on Canadian workers may lead to increased benefit rates, longer benefit periods and extension of coverage. However, if these measures are to have maximum effect, they will have to be enacted early in the session. March 18, 1954 saw the post-war record of 569,898 job-seekers; labor spokesmen predict a large increase for the Winter of 1954-55. Tied in with the question of unemployment insurance will be the question of unemployment generally. During the last session of Parliament, opposition demands for discussion of the question resulted in a debate which extended over a period of three weeks.

Another subject, which will probably command considerable attention is the of falling farm

income. Western members, particularly, will seek some measures to halt the trend that has brought net farm income in 1954 to a reported seven-year low. Farm income has dropped by 44% since 1951, with the inevitable result of a decrease in demand for certain commodities required by farmers. Thus industrial unemployment has been further aggravated.

Should the Prime Minister and Premier Duplessis of Quebec have reached an agreement on federal-provincial taxation matters, Parliament will have to give approval to a revision or complete renewal of the present system of tax-rental agreements. Since a major part of provincial revenues are obtained from federal grants in return for allowing the federal government the right to certain tax fields, this will be an extremely important matter so far as provincial financing is concerned.

A measure dealing with the third level of government — the municipalities — is likely to come before the House in amendments to the Municipal Grants Act. This will be concerned with a revision of the present system of grants in lieu of taxes paid by the federal government to municipalities for federal property.

The whole field of social security will doubtless be raised by the opposition, with the CCF pressing for a national health plan and improvements in present social security benefits. In view of the Prime Minister's statement to the Canadian Congress of Labor, that such improvements depended on a lowering of defence spending, there is a little likelihood of substantial change in present Government policy. There may possibly be some improvement in war veterans' allowance benefits.

The budget, which will be introduced for the first time by Finance Minister Harris, is not expected to produce any surprises in the way of tax cuts or increases.

Les avantages de l'assurance-prêt

Ottawa (POC-CNS) — La revue "The Credit Union Bridge" publiait récemment un fait divers qui ne manque pas d'intérêt pour tous les ouvriers. Quelque part au Canada, dit l'article, un père de sept enfants est atteint de tuberculose. On l'a envoyé à un sanatorium afin d'empêcher sa famille d'être atteinte du terrible mal. Malheureusement pour lui, il ne pourra jamais reprendre la position de contremaître qu'il occupait.

Deux mois plus tôt, Frank F. avait emprunté \$1,500. à la Caisse de Crédit de sa paroisse afin d'effectuer certaines améliorations à sa maison. Il avait déjà remboursé une somme de \$200. Comme la caisse qui a consenti l'emprunt est assurée, le solde de son emprunt a été acquitté en entier. — intérêts et capital, par la société d'assurance-mutuelle à laquelle Frank appartient par le truchement de sa caisse de crédit. Sa famille est donc libérée de ce souci financier car son épouse n'aurait certainement pas réussi à rembourser une telle somme.

Cet incident est l'un de ceux qui, parmi tant d'autres, nous permet de juger de la valeur de ce service. Le fait est authentique, bien entendu.

LABOR MINISTER WILL AID IN LONDON SHIRT STRIKE

A spokesman for the National Federation of Clothing Workers (C.C.C.L.) announced that the Honorable Antonio Barrette, provincial Minister of Labor, promised in an interview to do all in his power to settle the ten week-old strike in the Montreal plant of the London Shirt Co. According to Angelo Forte, president of the union, the Minister heard the union federation's report on its difficulties, owners of the shirt company, owners of the shirt company, owners of the shirt company.

Mr. Barrette was reminded that the union was certified with seven different firms and despite this official standing, it had met with unsurmountable obstacles in an attempt to reach an agreement.

This situation is considered abnormal, it is stated, since the only request by the union was that the employer apply plant regulations, governed by ordinances, in accordance with legislation already in effect and respected by 80 per cent of the clothing employers in the province.

Mr. Forte reported that

Arvida

Wage Increase of 10c Hourly to Alcan Workers

After several months of negotiations, without respite, a concrete labor agreement has been signed between the Aluminum Company of Canada and the National Union of Aluminum Workers (C.C.C.L.). Contrary to past years both parties arrived at a successful conclusion, without resorting to arbitration, strike or lock-out. Each party respected the views of the other and finally agreed to all their problems.

Here are some of the outstanding features of the new contract: The union will have the right to appoint 100 grievance agents in the plant with these agents appealing to the senior union officers, if found imperative to do

so. This very important benefit will assure the proper enforcement of the contract.

A good union contract does not serve its purpose if its application is not respected. The presence of 100 grievance agents in the plants signifies smooth sailing.

A completely new seniority setup will also prove much more beneficial for the workers.

Signed as a two-year agreement, the monetary advantages affords appreciable benefits for the employees.

All employees will get an immediate 6c an hour increase with another 2c boost next year.

Tradesmen will receive an additional 2c above these rates with 3c being added next year.

Finally the company has agreed to contribute 2c hourly in addition, this sum being a contribution towards the cost of a sickness insu-

rance plan. To secure this added benefit 90 per cent of employees will have to participate in the plan.

If we consider a mean salary, it is without denial the highest in the Province of Quebec, the basic rate of \$1.78 hourly gives a weekly pay of \$74.36 this year and at \$1.80 an hour next year the weekly pay will amount to \$75.60.

In respect to the new sickness insurance plan, it is significant to note that an employee who is ill will draw 50 per cent of his salary for the first thirteen weeks of his illness and 25 per cent of his wages during the remaining thirteen weeks.

A worker, with 5 years service or over will draw 50 per cent of his salary for a period of 26 weeks. Negotiations were carried out by Adrien Plourde, union president and Marcel Pepin, technical advisor to the Metallurgists Federation and the union executive.

Sherbrooke

Union Signs Contract With American Biltrite

A two-year labor agreement has been signed between the Union of Rubber Workers (C.C.C.L.) and the American Biltrite Rubber Company of Canada Limited of Sherbrooke.

After six conciliation meetings both parties arrived at a compromise on the two principal issues, salaries and suspensions and lay-offs.

All employees with at least six months service will receive an increase of from 5c to 16c an hour, following a changed job-evaluation clause. Retroactivity from September 12 1954 will be paid in two payments, one this year and the balance during the second year of the contract.

During the first year of the contract the minimum hourly wage rate will be \$1.00 while female workers will receive a minimum of 75c an hour. An added paid holiday will bring the total paid holidays to eight.

At conciliation the company was

represented by Messrs Dick Marcus of Boston and Evans Joslin, plant manager at Sherbrooke while the union was represented by

Messrs Florent Boisvert, Lucien Gagnon and Robert Côté, business agent Raymond Péladeau and technical adviser, Jean-Paul Geoffroy.

LINOLEUM STRIKERS SHOW SOLIDARITY IN THEIR FIGHT

At this time of year, the heating problem affects all homes, but the lack of a weekly salary makes this question more acute for the strikers at Barry and Staines Linoleum Company of Farnham.

This situation has been overcome by the launching of a co-operative movement among the striking workers.

From a neighboring farmer of the district permission has been granted to cut up to 600 cords of wood on his property. The location being several miles from Farnham, the means of transportation has also been settled by the offer of a local garagist, Mr Guilmont, to furnish two of his trucks to bring the cut wood into Farnham, where it is delivered on the property of one of the strikers and a voluntary crew then proceed to cut the logs into lengths of one foot.

Delivery of the cut wood ready to use is then made to needy families of the strikers for \$1.00 per cord. This is the amount paid the farmer for his logs.

This is really a remarkable co-operative venture and demonstrates the solid front being waged by the strikers of Barry and Staines in their fight for justice.

Textile Workers Vote 98% for Strike Action

A strike vote taken by more than 5,000 Dominion Textile Company employees at Sherbrooke, Magog, Montmorency and Drummondville resulted in 98 per cent voting in favor of a strike to back up their demands for a 10 cents wage increase.

This was announced by René Gosselin, president of the National Textile Federation (C.C.C.L.). No decision has as yet been reached when the strike shall be declared.

This will be decided at a union meeting to be held within the next few days.

Judge Alfred Gaudet, of

Three Rivers, acting as head of an arbitration board, turned down the union's and company's claims for a new contract last November 26.

The company claimed it could not afford the increase and demanded instead that employees wages be cut by five per cent.

When negotiations started, the employees were on a three-day week because of a slump in the textile industry. The employees are now working five days a week and Mr. Gosselin said there were signs the textile business was improving.

NEWS DIGEST

Quebec Lags Behind

The Department of Labor at Ottawa, has released figures which show that regional distribution of new jobs in 1954 showed some change from the 1948-53 pattern.

It was expected that Ontario would provide about 50% of these new jobs in 1954, not far below its seven-year average of 53%, while Quebec's share, a decline, was estimated at about 20% of the total.

Freer Trade Advocated

During a speech delivered at the annual meeting of the American Bankers Association, Arnold D.P. Heeney, Canadian Ambassador to the United States, stressed the necessity of the American buying more Canadian products if the Americans wish greater dividends from their dollars invested in Canada. Otherwise, Canadian production being unable to find an outlet will face saturation and depreciation of the dollar.

Mr. Arnold asked for greater free trade between the two countries. He said that sooner or later the United States will have to open the restricted tariff doors to Canadian produce. On the surface it seems very difficult to ask for higher tariffs on certain imports in order to afford protection to certain non-dispensable industries in Canada. He concluded by stating that Canadian products should find more access to the American markets.

Iron Workers Sign Contract

A contract has been signed by the Union of Iron and Titanium Workers (C.C.C.L.) and their employers, the Quebec Iron and Titanium Company of Sorel, which awards a pay increase of from 5 cents an hour to 17 cents an hour for workers, according to classification. The agreement was reached after 10 meetings of direct negotiations between the two parties in the Union Hall at Sorel.

Demands at Tetrault Shoe

Having received certification the Union of Shoe Workers of Montreal (C.C.C.L.) have presented their demands to the Tetrault Shoe Company of Montreal after a one year delay.

The union is demanding a 45 hour week with time and one half 45 worked hours. Two weeks paid vacation during the summer months and 5 paid statutory holidays. An agreement was also reached to include the Rand Formula in the union security clause and a general wage increase of 10 cents hourly and on piece-work.

Regent Shoe Certification

We have been informed by the Union of Shoe Workers of Montreal of the granting of certification at Regent Shoe Company. A meeting to draw up demands will be called without any delay.

QUEBEC

Arbitration Concluded In Retail Stores Dispute

The Union of Retail Store Clerks (C.C.C.L.) of Quebec City have terminated their presentation of proofs to the arbitration board presided over by Paul Desrochers.

The dispute will once and for all end a conflict in all retail outlets in the City of Quebec.

An immense task lies ahead for the arbitration board as the union has furnished solid proofs to back up their demands.

Many witnesses have been heard, one of the important being Mr. Gerard Picard, General President of the C.C.C.L.

A temporary agreement was drawn up and agreed to by both parties, which would be in force until the decision of the arbitration board was announced.

This agreement featured the benefits of the existing contract, agreement on this being a gesture to show better feeling between the two parties.

The employers announced several times it would live up to the

conditions of the agreement, but unfortunately, this did not materialize.

A few weeks passed and the working hours were changed, opening hours were advanced and the payment of overtime ignored, etc. etc. This happened all throughout the summer. Working hours were fixed at the whims of the employers, and without previously consulting the union.

The retail store business was in a turmoil during these changes. Opening and closing hours of the stores was anybody's guess. Employers and the customers were confused while the store employees did not know when to begin work or when to finish. The defiant attitude of the owners towards their employees and the public was noticeably apparent when the owners told the union: "If we have broken the contract, sue us".

It is quite evident this is what the union is planning. As for the owner's attitude at least they are giving a bad example to the citizens of Catholic Quebec by their disrespect of justice and our laws. This situation defies justice, it is without conscience and will only create bad feeling.

Let us hope that this festive season of "Peace on Earth to Men of Good Will" will infiltrate and take over from bitterness, ill-feeling and strike.

SHIPBUILDING AID URGED BY UNION

Raymond Parent, organizer for the National Metal Trades Federation (C.C.C.L.), says the Federal Government should subsidize Canadian shipbuilding to eliminate unemployment in the industry.

Tariff bars, he adds, should be used to keep Canadian shippers from buying and repairing their vessels in foreign waters where costs are lower.

Parent outlined his views at a meeting called by the Federation to discuss unemployment of shipyard workers at Lauzon, on the south shore of the St. Lawrence River opposite Quebec.

The Federation says 1,800 men of a potential working force of 3,000 are out of work and the economy of the south shore thows is endangered.

